

# Encours obligataire

Le 19 novembre 2010, Accor a annoncé, dans le cadre de sa stratégie de désendettement, le lancement d'une offre de rachat partiel de ses obligations à maturité 2013 (6,5%) et 2014 (7,5%), pour un montant nominal cumulé maximum de 400 millions d'euros. Cette opération permet à Accor de réduire sa dette brute et d'optimiser la structure de sa dette.

Durant la période de l'offre, un montant nominal cumulé de 283 millions d'euros a été valablement soumis par les porteurs et accepté par Accor pour rachat, composé comme suit :

- 151 millions d'euros de la souche 600 millions d'euros 6,5% à échéance mai 2013
- 132 millions d'euros de la souche 600 millions d'euros 7,5% à échéance mars 2014

Tous les titres achetés par Accor ont été immédiatement annulés et ne pourront être réémis. Le règlement de l'offre d'achat a eu lieu le mercredi 1er décembre 2010.

Pour plus d'informations, découvrez les notes d'opérations